

ARRÊTÉ 26_337_A_Del_MSE

Portant délégation à Dominique AUDOIN, Maire délégué (e) du Fief-Sauvin,
1er Adjoint (e) au Maire en charge de l'attractivité du territoire

Le Maire de la commune de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2113-13 qui prévoit que « le Maire délégué remplit, dans la commune déléguée, les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire, et peut être chargé, dans la commune déléguée, de l'exécution des lois et règlements de police et recevoir du maire les délégations prévues aux articles L2122-18 à L2122-20 »

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, article L2122-18 qui prévoit la possibilité pour le Maire de donner délégation de fonction et de signature aux adjoints et aux membres du conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-23 qui permet au Maire de subdéléguer les pouvoirs confiés par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22

Vu le procès-verbal d'élection du Maire en date du 20 mars 2026 élisant Thierry ALBERT, maire de la commune de Montrevault-sur-Èvre°

Vu le procès-verbal d'élection en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Dominique AUDOIN en tant que Maire délégué (e) de la commune déléguée du Fief-Sauvin,

Vu le procès-verbal en date du 20/03/2026 constatant l'élection de Dominique AUDOIN en tant qu'Adjoint(e) de la liste Dominique AUDOIN, au 1er rang

Vu la délibération n° 2026-107 du 09 avril 2026 donnant délégation au Maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT

Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature au maire délégué(e) du Fief-Sauvin et 1^{er} Adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1 : Dominique AUDOIN, maire délégué(e) du Fief-Sauvin et 1er Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonction et de signature sur le territoire du Fief-Sauvin, dans les domaines suivants :

Pour le compte de l'Etat :

-Recensement citoyen

En matière de pouvoir de police :

-funéraire, dont la surveillance des opérations funéraires conformément à l'article L2213-14 du CGCT et gestion des cimetières (diriger les travaux).

En ce domaine, la délégation de Dominique AUDOIN est prioritaire sur la commune déléguée du Fief-Sauvin, elle est exercée en 2^{ème} rang sur les communes déléguées du Puiset-Doré et de La Chaussaire, après constat de l'indisponibilité des élus délégués en la matière sur ces communes déléguées.

-placement d'urgence de soins sans consentement

-interdiction d'accès au terrain de football par mauvais temps.

Cette délégation est exercée en 3^{ème} rang après constat de l'indisponibilité des 2 adjoints ayant reçu délégation en cette matière.

-permis de stationnement.

Pour la gestion de proximité :

- Courriers, attestations, certificats relatifs aux sujets de proximité (médiation de voisinage, nuisances et conflits de tous ordres, informations relatives aux démarches d'usagers, accueil des étrangers, certificat et attestation de vie des habitants dont notamment certificats de concubinage, attestation de domiciliation...)

- Documents concernant les réservations de parcelles en lotissement communal

- Recensement citoyen

- Médailles d'honneur

- Légalisation de signature

- Côte et paraphe des registres professionnels (lieu de situation de l'établissement ouvert au public)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire »

Article 2 : Dominique AUDOIN, en tant que 1^{er} Adjoint (e) au Maire, reçoit par ailleurs délégation de fonction et de signature pour assurer, suivre et mettre en œuvre la politique publique en matière d'attractivité du territoire sur l'ensemble du territoire de Montrevault-sur-Èvre.

Cette thématique recouvre le champ :

- de l'accompagnement des porteurs de projets en lien avec le commerce, l'agriculture, les activités saisonnières sur le domaine communal
- de la gestion des baux communaux auprès des commerçants
- de la dynamique des marchés de plein air de la commune
- de l'animation de la Commission Permanente de Règlement Amiable

La délégation de fonction recouvre les champs d'actions suivants :

- Définir et mettre en œuvre la politique publique dans cette matière
- Piloter, coordonner et animer les réflexions et processus décisionnel dans cette matière
- Convoquer et Présider la commission afférente en suppléance du Maire
- Représenter le Maire auprès de la population et tous organismes (hors désignation obligatoire par le conseil municipal) dans cette matière

La délégation de signature concerne les actes suivants :

- courriers, certificats, attestations, rapports
- contrats et conventions autorisés par le conseil municipal

Cette signature est précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire »

Article 3 : Dominique AUDOIN, 1^{er} Adjoint au Maire, est habilité à recevoir les demandes de protection fonctionnelle du Maire

Article 4 : Dominique AUDOIN reçoit par ailleurs délégation de signature en matière de décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT sur les points suivants :

- 4/ Valider les devis et bons de commande d'un maximum de 500 euros HT, relatifs aux fêtes et cérémonies de la commune déléguée de du Fief-Sauvin.
- 4/ Valider les devis et bons de commandes d'un maximum de 25 000 euros HT sur tout le territoire de Montrevault-sur-Èvre mais uniquement relatif à la matière déléguée à l'article 2
- 5/ Décider la conclusion et la révision du louage des choses d'une durée limitée à 12 ans uniquement en ce qui concerne la location des salles communales de la commune déléguée du Fief-Sauvin pour des événements à titre privé et ne nécessitant pas le déploiement d'un dispositif de sécurité adapté à la manifestation (hors besoin SSIAP)
- 5/ Décider la conclusion et la révision du louage des choses d'une durée limitée à 12 ans uniquement en ce qui concerne les contrats passés avec les professionnels exerçant dans les champs d'activité visées à l'article 2
- 8/ Prononcer la délivrance et la reprise des concessions du cimetière de la commune déléguée du Fief-Sauvin

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par subdélégation du maire ».

Article 5 : Ces délégations sont effectives à compter du 1^{er} mai 2026 0h00

Article 6 : Ces délégations pourront être rapportées à tout moment et ne sauront dépasser le terme du mandat de l' élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de l' élu attributaire des présentes délégations.

Article 7 : Le Maire, le Directeur Général des Services de la commune de Montrevault-sur-Èvre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié. Une copie sera adressée :
-au sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet dans le Maine-et-Loire
-au Comptable public de la Collectivité

Fait à Montrevault-sur-Èvre, le 16/04/2026
Le Maire, **Cherly ALBERT**



Notifié le : 23/04/2026
Dominique AUDOIN

Publié le : 23/04/2026



Votre demande Arrêtés : numéro 695991949

À partir de Portail Citoyen <montrevault-actes@usagers.fr>

Date Jeu 23/04/2026 18:01

À Lucie GODET <lucie.godet@montrevaultsurevre.fr>



Module de publication des actes

Bonjour,

Nous vous confirmons la mise à jour de vos actes réglementaires (n° de demande = 695991949)

Récapitulatif de la mise à jour :

- Nature de l'action : Publication
- Date de mise à jour : 23/04/2026
- Type d'actes : Arrêtés
- Email demandeur : lucie.godet@montrevaultsurevre.fr

Arrêtés 1

Date de l'arrêté 16/04/2026

Objet de l'arrêté portant délégation à Dominique AUDOIN, maire délégué du Fief Sauvin et 1er adjoint en charge de l'attractivité du territoire

Thème de l'arrêté Délégations de fonction et de signature

Référence de l'arrêté 26_337_A_DEL_MSE

Merci et à bientôt.

L'équipe de la mise en service LibreAir

© LibreAir - SAS au capital de 50 000 € - Aix-en-Provence B 952 644 953

Siège social : 310 chemin de Campbernard 13790 Rousset

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des informations et des offres par e-mail, téléphone ou par courrier.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Pour l'exercer, veuillez nous écrire à support@libreair.fr